

A n'en pas douter, le passage du livre de la *Genèse* à celui de l'*Exode* marque une transformation capitale dans l'histoire d'Israël. La famille de Jacob devient une Nation. Désormais, son histoire est celle d'une collectivité politique qui se doit d'être organisée selon un certain nombre de règles. En un sens, si la Sortie d'Égypte marque la naissance d'Israël en tant que nation, *Michpatim*, la *paracha* de cette semaine, marque sa naissance en tant que société structurée par un certain nombre de statuts. Désormais, le peuple d'Israël n'a plus uniquement une origine commune et ne forme plus uniquement une communauté de destin. Il est aussi un groupe régi par des lois qui lui sont propres.

Les règles énoncées dans la *paracha Michpatim* concernent le statut des esclaves, la question des divers dommages qui peuvent être causés, celle du prêt à intérêt ou encore du respect dû à l'orphelin ou à la veuve. Parmi ces différentes lois, toutes étroitement liées à des questions éthiques, se trouve celle qui dit « *lo tissa chema chave* » (*Exode XXIII:1*). Zadoc Kahn traduit cela par « *N'accueille point un rapport mensonger* », quand André Chouraqui dit « *Tu ne porteras pas de vaine rumeur* » et Henri Meschonnic « *Tu ne porteras pas de nouvelles vides* ».

De façon générale, ce verset souligne l'importance de la parole. A aucun moment cette dernière ne saurait être légère et inconsidérée. S'inspirant notamment de ce verset, Maïmonide dans le *Livre de la Connaissance* (chap. VII), considère que trois types de discours doivent être interdits : les fausses nouvelles, les calomnies et les rumeurs. Il écrit même que le fait de faire circuler des informations vraies, mais dans le but de nuire à son prochain, peut entrer dans cette catégorie de discours interdit. Déjà, dans le Livre des Proverbes (XXI:23), le roi Salomon avait écrit : « *Mettre un frein à sa bouche et à sa langue, c'est se préserver de bien des tourments.* »

Pour vivre et avancer, une société doit être basée sur des règles qui régissent la vie entre ses membres avec, au centre de ces dernières, une éthique de la parole. Dans la tradition juive, les mots ont une portée matérielle, le *Midrach Berechit Rabba* (XCVIII:23) enseigne par exemple que ce qui est dit à Rome peut tuer en Syrie. La vie en collectivité se doit donc d'être régie par une parole saine et éthique. Il s'agit donc pour celui qui est le porteur d'une parole d'être conscient des conséquences qui pourront être celles de ses mots et de toujours garder à l'esprit que des paroles prononcées peuvent être plus fortes ou plus graves que certains actes.

Chabbat Chalom,

Rabbin Jonas Jacquelin